
modification de droit commun n°3 du PLU - Observation relative au rapport d'incidences environnementales

À partir de [REDACTED] <gaumy.frq5v@passmail.com>

Date Dim 15/02/2026 17:53

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Après consultation du dossier d'enquête publique, je souhaite formuler plusieurs observations concernant le rapport d'incidences environnementales.

Il me semble que :

- Les émissions atmosphériques sont évoquées principalement au regard du respect des normes applicables, sans qu'une modélisation locale détaillée des retombées ne soit présentée ;
- L'analyse des vents dominants et des phénomènes de dispersion mériterait d'être approfondie ;
- L'impact cumulé avec les activités et infrastructures existantes n'est pas suffisamment explicité ;
- L'augmentation du trafic routier ne fait pas l'objet d'une évaluation chiffrée détaillée.

Ces éléments me paraissent nécessaires pour permettre au public d'apprécier pleinement les incidences réelles du projet, notamment en matière de qualité de l'air et de santé publique.

Je souhaite également attirer l'attention sur la proximité immédiate de l'École primaire Les Viviers ainsi que de plusieurs habitations situées à proximité du site envisagé. La présence d'un établissement accueillant des enfants renforce l'exigence d'une analyse environnementale particulièrement rigoureuse et approfondie.

Au regard de ces éléments, le choix d'implantation apparaît, à tout le moins, insuffisamment justifié et potentiellement inadapté au contexte environnant. Une localisation alternative, plus éloignée des zones d'habitat et des équipements sensibles, aurait mérité d'être sérieusement étudiée.

Compte tenu de la nature particulière d'un crématorium, installation générant des émissions atmosphériques réglementées et relevant du contrôle environnemental de l'État, il me semblerait également opportun que les services compétents, et notamment la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), soient formellement sollicités afin d'éclairer l'analyse environnementale présentée dans le dossier.

Une telle consultation permettrait de garantir la robustesse technique de l'évaluation et d'assurer une information complète et loyale du public.

Je vous remercie de bien vouloir consigner ces observations au registre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations.

Cordialement,

[REDACTED]